



FRAKTION



Herrn Mars Di Bartolomeo
Präsident
Abgeordnetenversammlung
Luxemburg

Luxemburg, den 31. Januar 2018

Herr Präsident,

Gemäß Artikel 80 der Geschäftsordnung der Abgeordnetenversammlung, bitte ich Sie, die vorliegende parlamentarische Anfrage an den Minister für Nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen sowie an die Umweltministerin weiterzuleiten.

Der geschriebenen Presse vom vergangenen Samstag war zu entnehmen, dass die ehemaligen Affilux-Gebäude in der Nähe des Naturparks „Haardt“ in Düdelingen kürzlich ohne Vorwarnung abgerissen wurden, obwohl sie eigentlich künftig als Informationszentrum und für Naturklassen genutzt werden sollten. Im Januar 2016 hatte die Umweltministerin noch im Parlament erklärt die Gebäude seien in den staatlichen Sanierungsfonds aufgenommen worden und man habe 336.000 Euro für die Sanierung vorgesehen.

Vor diesem Hintergrund möchte ich folgende Fragen an die zuständigen Minister stellen:

- Aus welchem Grund wurden besagte Gebäude abgerissen, wohlwissend dass es sich um eine historische Bausubstanz handelte welche die industrielle Vergangenheit der Ortschaft widerspiegelte?
- Kann die Regierung bestätigen, dass die Abrissarbeiten ohne die notwendige vorherige Genehmigung seitens der Gemeinde Düdelingen stattgefunden haben?
- Wenn ja, aus welchen Gründen wurde besagte Genehmigung nicht im Vorfeld angefragt?
- Hat die Regierung Pläne bezüglich der zukünftigen Nutzung des Areals?

Es zeichnet hochachtungsvoll,

Marc Spautz
Abgeordneter



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 7 FEV. 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
07 FEV. 2018

Service central de législation
Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Questions parlementaires n° 3588 et n° 3597

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe une réponse commune aux questions parlementaires n° 3588 et n° 3597 des honorables députés Messieurs Gusty Graas et Marc Spautz tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,


Camille Gira
Secrétaire d'Etat

Réponse commune de la Ministre de l'Environnement et du Ministre du Développement durable et des Infrastructures aux questions parlementaires n°3588 et n°3597 des 29 et 31 janvier 2018 des honorables députés Messieurs Gusty Graas et Marc Spautz

Dans le cadre de l'assainissement du site « Affilux » à Dudelange, les anciens immeubles présents sur le site ont dû être démolis. En effet, vu leur état de délabrement avancé et leur degré de contamination inquiétant, ces demeures constituaient un vrai risque pour la salubrité publique. Je tiens à préciser qu'aucun immeuble détruit ne constituait un patrimoine architectural industriel, contrairement aux affirmations dans le quotidien.

Je dois confirmer que le maître d'ouvrage, en l'occurrence l'Administration de la nature et des forêts, avait omis de demander au préalable un permis de démolition auprès de l'administration communale de Dudelange. Dès que cette omission a été remarquée, les travaux ont directement été suspendus suite à l'intervention de la Ministre de l'Environnement. Une demande en régularisation ex-post a été introduite auprès de l'administration communale en date du 1^{er} février 2018.

Concernant l'occupation future du site, je tiens à préciser que le concept de réaffectation initial, à savoir la réalisation d'un centre pédagogique « forêt et nature » dans l'intérêt de la zone protégée et du site NATURA 2000 « Haardt », sera intégralement maintenu. Il importe de signaler que le concept d'assainissement est directement lié à la réaffectation sus-citée.

